

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de Tournefeuille
Place de la Mairie – BP 80104
31170 TOURNEFEUILLE
Téléphone : 05.62.13.21.21 Télécopie : 05.62.13.21.00
Adresse Internet : www.mairie-tournefeuille.fr

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : M. Dominique FOUCHIER, Maire de Tournefeuille

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de chariots à niveau constant pour les groupes scolaires « Petit Train » et « Mirabeau » de la ville de Tournefeuille

TYPE DE MARCHÉ :

■ Fourniture : ♦ achat ◇ location ◇ location-vente

LIEU D'EXÉCUTION ET DE LIVRAISON : Groupe scolaire Petit train, 70 Avenue du Général de Gaulle, et Groupe scolaire Mirabeau, Avenue du Marquisat, Commune de TOURNEFEUILLE (31170)

CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE

Marché à procédure adaptée suivant l'article 27 du décret du 25 mars 2016, Considérant l'homogénéité des prestations permettant des conditions économiques avantageuses et considérant les difficultés des services municipaux d'assurer la coordination des services, le marché n'est pas alloti.

DELAI D'EXÉCUTION OU DUREE DU MARCHÉ : Trois mois à compter de sa notification
Date prévisionnelle du début des prestations: juillet 2018

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :

Modalité de financement : Budget communal

Paiement : par mandat administratif à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement

Facturation par service utilisateur adressée au Service Financier, Mairie de Tournefeuille, Place de la Mairie, BP 80104, 31170 TOURNEFEUILLE en triple exemplaire ou par Chorus Pro.
comptabilite@mairie-tournefeuille.fr

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE :

Déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44, 48 et suivants du Décret 2016-360 du 25 mars 2016. (**DC1, DC2, DC6, NOTI2**)

Formulaires téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr

Attestation sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales ou **NOTI 2**

N° d'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés ou équivalent,

Un extrait K-bis

Lettre de candidature modèle et déclaration du candidat **DC1, DC2**

Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et n'est pas en redressement judiciaire sinon copie du jugement

Attestation relative au travail illégal et à la non condamnation pour infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L341-6, L125-3 L143-3 et L.620-3 du code du travail, et relative au respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-I du code du travail **DC6**

Attestations justifiant que le candidat est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations en cours de validité

Un relevé d'identité bancaire ou postal **complet**

Un **mémoire technique** précisant les moyens mis en œuvre pour assurer les prestations de fourniture, les **fiches techniques** détaillées des matériels proposés, et conditions d'exécution de la garantie

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

1. prix des fournitures 60 %
2. qualité des matériels 40%

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec 3 entreprises par lot les mieux disantes selon les critères d'attribution ou d'attribuer le marché sans négociation.

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE RETIRES :

Mairie de Tournefeuille - Services restauration- ZI de Pahin – 9 impasse Denis Papin – 31170
TOURNEFEUILLE

Tél : 0534606320 – télécopie : 0561786148

yannick.rondeau@mairie-tournefeuille.fr

www.mairie-tournefeuille.fr

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS:

Mairie de Tournefeuille – services restauration – 9 impasse Denis papin – Tournefeuille

Yannick RONDEAU : téléphone 05 34 60 63 20 - télécopie : 05 61 78 61 48

E-mail : yannick.rondeau@mairie-tournefeuille.fr

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES OU DEPOSEES :

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE

M. Le Maire

Direction des Affaires Scolaires

Mairie Annexe

impasse Max Baylac 31170 Tournefeuille

Tel : 05.62.13.21.11

Sous enveloppe avec mention : « **Fourniture de chariots à niveau constant – ne pas ouvrir** »

L'offre et les justificatifs seront dans une même enveloppe.

DATE DE DIFFUSION DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : 5 juillet 2018

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 27 juillet 2018 à 16 h à la Direction des Affaires Scolaires.

MARCHE N° : 2018- 48 DGS1 M18

DUREE DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES**ARTICLE 1-1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE**1-1-1 / Pouvoir Adjudicateur

Mairie TOURNEFEUILLE
Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
Téléphone : 05.62.13.21.21
Télécopie : 05.62.13.21.00
Adresse Internet : www.mairie-tournefeuille.fr

1-1-2 / Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est Monsieur Le Maire de Tournefeuille autorisé à signer le marché en application de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2015.
Imputation budgétaire : Budget communal

1-1-3 / Désignation du Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier Payeur Général de Cugnaux, 46 place de l'église, 31270 Cugnaux.
(05.62.20.77.77.)

ARTICLE 1-2 : IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE

Monsieuragissant au nom et pour le compte de l'entreprise

.....
dont le siège social est domicilié à
.....

N° téléphonique : N° télécopie :

Courriel : @.....

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Activité économique principale :

Après avoir pris connaissance de l'appel public à la concurrence en date du 5 juillet 2018
Ayant pour objet un marché de fourniture de chariots à niveau constant pour la ville de
tournefeuille, marché n° 2018-48 DGS1 M18,

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant les procédures adaptées de
marché public adoptées par la Commune de Tournefeuille par délibération du Conseil
Municipal en date du 11 juillet 2016,

Après avoir produit toutes attestations prévues aux articles 44, 48 et suivants du Décret n° 2016-360
du 25 mars 2016 et les documents demandés,

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses, prescriptions et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations objet du présent marché aux conditions ci-après définies, qui constituent l'offre de la société pour le compte de qui j'interviens.

2. Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*raier les mentions inutiles*)
3. Je m'engage à fournir les attestations justifiant que je suis titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations.
4. Je certifie que le travail relatif à l'exécution de ces prestations sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 ET L620-3 du Code du Travail et respectant l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-I du code du travail
5. J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre ou du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Nous engageons sans réserve à exécuter les prestations objet du présent marché aux conditions ci-après définies qui constituent l'offre de la Société

L'offre ainsi présenté ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par l'avis public d'appel à la concurrence.

Nous nous engageons pour l'ensemble du marché.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché porte sur la fourniture chariots à niveau constant pour les services restauration des groupes scolaires « Petit Train » et « Mirabeau » de la ville de Tournefeuille.

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DU MARCHE

ARTICLE 3 –1 FORME DU MARCHE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret du 25 mars 2016.

ARTICLE 3 –2 DUREE DU MARCHE

Ce marché est conclu pour une durée de trois mois, à compter de sa notification .

ARTICLE 3 –3 PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- Le présent marché valant acte d'engagement et ses annexes
- La proposition financière du fournisseur portant sur les termes définis dans le présent marché,
- Le mémoire technique du candidat et les fiches techniques, certificats, labels joins ainsi que La déclaration des moyens mis en œuvre pour assurer la prestation et la garantie
- les spécifications techniques approuvées par arrêtés ministériels, applicables aux prestations faisant l'objet du marché ;
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G. arrêté du 19 janvier 2009 ECEM0816423A).

Toute clause portée dans les tarifs ou la documentation fournie par le titulaire, y compris les conditions générales et particulières de vente, qui serait contraire aux dispositions des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre est réputée non écrite

ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHE

Les prestations faisant objet du présent marché seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres.

Les prix unitaires des bordereaux sont fermes, forfaitaires et définitifs. Ils seront exprimés en euros

L'offre, est exprimée en euros :

➤ **Fourniture de chariots à niveau constant**

Montant hors TVA:

TVA : %

Montant T.T.C :

Montant T.T.C arrêté en lettre à :

ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS, DE LEURS MODALITES D'EXECUTION

La remise des fiches techniques précisant notamment les performances du produit, les conditions de garantie et les notices d'entretien et certificats est obligatoire pour que l'offre soit étudiée. Ils seront rédigés en français.

Tous articles fournis sans présentation de l'ordre de livraison, ou ordre de service, resteront à la charge du titulaire du marché, sans que ce dernier n'ait un quelconque recours contre la Commune de TOURNEFEUILLE.

Si les fournitures ne sont pas conformes aux modèles types retenus, ou ne respecte pas les minima de qualité requis, elles seront refusées et tenues à la disposition du fournisseur qui devra les retirer dans les vingt-quatre heures sans qu'il puisse en réclamer le paiement, A défaut elles seront considérées abandonnées par le fournisseur. Et il devra les remplacer dans les délais initiaux prévus par le présent marché.

La bonne exécution des prestations dépend essentiellement de la personne titulaire du marché. En cas d'impossibilité de remplir cette mission, le dit titulaire devra en aviser immédiatement la personne responsable du marché et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

Le choix de retenir une ou plusieurs variantes libres reste à la libre appréciation de la personne publique et figure dans la lettre adressé au titulaire lors de la notification.

La Fourniture de chariots à niveau constant pour les deux restaurants des groupes scolaires de « Mirabeau » et du « Petit train » de la ville de Tournefeuille porte sur au total :

6 chariots niveau constant à assiettes	similaire TOURNUS ref 808172
6 chariots niveau constant à plateaux	similaire TOURNUS ref 808105
6 chariots niveau constant à verres	similaire TOURNUS ref 808102

Pendant l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le représentant du pouvoir adjudicateur peut prescrire au titulaire, en conservant l'objet du marché, ou de l'accord-cadre, des modifications, relatives aux prestations (en nature ou en nombre) ou accepter les modifications qui lui seraient proposées par le titulaire dans la limite du respect de l'économie du marché.

le titulaire doit se conformer aux documents techniques de base en vigueur, dont notamment les certifications et les normes françaises homologuées ou les normes européennes transposées par l'AFNOR en normes françaises homologuées, ou normes équivalentes.

ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif.

Les factures afférentes au présent marché seront établies mensuellement, un original et deux copies, et seront rémunérées après vérification par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, par mandat administratif dans un délai de 30 jours maximum à compter de sa date de réception.

La commande donne lieu à un paiement après service fait. La facture sera adressée en 3 exemplaires, un original et deux copies, ou par Chorus Pro à :

Mairie de TOURNEFEUILLE
Service Financier
Place de la Mairie – BP 80104
31170 TOURNEFEUILLE
comptabilite@mairie-tournefeuille.fr

Il est rappelé que l'exercice budgétaire couvre l'année civile et que toutes les factures (correspondantes aux commandes soldées pour l'année 2018 devront parvenir à la Ville de Tournefeuille avant le 5 décembre 2018.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du marché, par mandat administratif à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement, en faisant porter au crédit du :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte : Clé :
- Code banque :
- IBAN :
- BIC :

→ Joindre **impérativement** un RIP ou RIB complet.

Comptable assignataire des paiements :
Monsieur le Trésorier Payeur Général de Cugnaux – 46 place de l'église, 31270 Cugnaux.
(05.62.20.77.77)

Bénéfice de l'avance forfaitaire :
Le titulaire ne bénéficie pas de l'avance forfaitaire

La durée de validité des offres est de 90 Jours.

ARTICLE 7 – RESILIATION DU MARCHE ET REGLEMENT DES LITIGES

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions et selon les modalités prévues au chapitre VI du CCAG FCS , sauf dispositions contraires du C.C.P.

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse. Courriel greffe.ta-toulouse@juradm.fr
(SIRET : 173 100 058 00010).
Tel : 05 62 73 57 57. Fax : 05 62 73 57 40

Les contractants conviennent que les messages reçus par télécopie ou courriel avec accusé de réception ont la même valeur que celle accordée à l'original.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

En cas d'infraction aux clauses contractuelles, le représentant du pouvoir adjudicateur peut résilier le présent marché ou accord-cadre sans indemnité, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de quinze jours.

Le titulaire est tenu de notifier immédiatement au représentant du pouvoir adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise ;
- à la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination ;
- à son adresse ou à son siège social selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale ;
- ses coordonnées bancaires ou postales

Ces changements ne feront pas l'objet d'avenant et seront simplement modifiés par la collectivité afin d'assurer la continuité des règlements comptables.

S'il néglige de se conformer à cette disposition, le titulaire est informé que le représentant du pouvoir adjudicateur ne saurait être tenue pour responsable des retards de paiements des factures présentant une anomalie par comparaison aux indications portées dans l'acte d'engagement, du fait de modifications intervenues au sein de la société et dont la collectivité n'aurait pas eu connaissance.

ANNEXES JOINTES : Bordereau de prix

ARTICLE 8 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Je, soussigné (Nom du signataire),
sous peine de résiliation de l'accord-cadre, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du
présent accord et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à
effectuer.

Je m'engage à exécuter les prestations, objet du présent marché, conformément aux clauses et
conditions du présent document et de ses annexes.

FAIT A LE
LE CANDIDAT,
(Représentant habilité pour signer le marché)

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DE L’OFFRE

Le représentant du pouvoir adjudicateur est Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire de la commune de TOURNEFEUILLE.

La présente offre est acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur pour valoir acte d’engagement pour un montant de

A Tournefeuille, le

Signature du représentant
Du pouvoir adjudicateur :

Le Maire,

Dominique FOUCHIER

**BORDEREAU DE PRIX
 CHARIOTS NIVEAU CONSTANT
 GROUPES SCOLAIRES "PETIT TRAIN" ET "MIRABEAU"**

MATERIELS	QUANTITE	REFERENCE FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T	PRIX TOTAL TTC
chariots niveau constant à assiettes similaire BOURGEAT réf 777326 Groupe scolaire Petit Train	3				
chariots niveau constant à assiettes similaire BOURGEAT réf 777326 Groupe scolaire MIRABEAU	3				
chariots niveau constant à plateaux similaire BOURGEAT réf 777706 Groupe scolaire Petit Train	3				
chariots niveau constant à plateaux similaire BOURGEAT réf 777706 Groupe scolaire Mirabeau	3				
chariots niveau constant à verres similaire BOURGEAT réf 777906 Groupe scolaire Petit Train	3				
chariots niveau constant à verres similaire BOURGEAT réf 777906 Groupe scolaire Mirabeau	3				
TOTAL					

LE :
 (Cachet du fournisseur)

Signature,